

sur l'assurance-santé au cours de la présente session. Le Cabinet a étudié cette question à diverses reprises depuis le commencement de la session. La présentation de cette mesure dépendra des progrès accomplis relativement aux autres projets de loi dont la Chambre est saisie.

QUESTION ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. FERGUSON (Simcoe-Nord) : Monsieur l'Orateur, comme une réunion de gens distingués venus de toutes les parties du Canada a lieu à Ottawa en ce moment, je conseillerais aux membres du Gouvernement, s'ils sont sincères dans leur désir d'obtenir le pardon de leur très mauvaise administration des affaires du pays, de se rendre à cet endroit et de se joindre au groupe.

SUBSIDES

TARIF-MARCHANDISES—MAJORATIONS DÉCRÉTÉES
PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS—PRO-
POSITION D'AMENDEMENT DE M. COLDWELL—
SOUS-AMENDEMENT DE M. BRACKEN

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 15 avril, sur la motion de l'honorable M. Abbott l'invitant à se former en comité des subsides, sur l'amendement de M. Coldwell et le sous-amendement de M. Bracken.

M. T. J. BENTLEY (Swift-Current) : Monsieur l'Orateur, lors du renvoi de la suite du débat, jeudi soir dernier, je signalais certaines des raisons pour lesquelles les sociétés ferroviaires ont jugé nécessaire de chercher à obtenir un relèvement du tarif-marchandises au pays. L'une des raisons que j'ai données était la surcapitalisation du National-Canadien au moins, et j'ai cité à l'appui une très bonne autorité. J'ai une autre preuve à fournir à la Chambre, qui justifie davantage mon assertion; il s'agit d'un article paru dans les journaux du matin et d'après lequel le président des chemins de fer Nationaux du Canada aurait déclaré que le National-Canadien verse chaque année en intérêt 44 millions de dollars, soit trois fois plus que le montant d'intérêt que le Pacifique-Canadien doit acquitter. Cet état de choses est en soi une excellente raison pour que les chemins de fer notamment le National-Canadien, réévaluent leur actif, et le réduisent à son coût de revient effectif. Puis, comme je l'ai dit tantôt, s'il existe encore une dette active et réelle envers les obligataires, il convient que tout le public canadien en fasse les frais et l'acquitte, et non pas seulement certaines régions du pays.

J'ai également signalé que l'un des effets du jugement de la Commission des transports était de relever les tarifs-marchandises, non pas de 21 p. 100 mais de plus de 100 p. 100 à l'égard d'un grand nombre de petites expéditions, par suite de la décision de la commission autorisant les sociétés ferroviaires à exiger un minimum de 75c. sur toutes les expéditions de moins de 100 livres. J'ai noté de plus que plusieurs entreprises privées s'autorisaient du relèvement des tarifs-marchandises pour ajouter, à leur propre bénéfice, cette augmentation au prix de leurs produits, donnant ainsi un effet rétroactif à la mesure, alors même que le jugement ne renfermait aucune autorisation en ce sens.

Il est une autre raison pour laquelle les sociétés ferroviaires du Canada ont jugé nécessaire de demander le relèvement des tarifs-marchandises. C'est que les compagnies de chemin de fer de nos voisins du sud, les Etats-Unis, exercent une influence indue sur le barème de nos tarifs-marchandises. A cet égard, comme à bien d'autres, Washington et les groupements connexes de là-bas agissent beaucoup trop sur notre économie. Les deux vices que je viens de mentionner peuvent être imputés à tous les gouvernements qui se sont succédé à la tête de notre pays. On ne doit pas nécessairement en tenir responsable le gouvernement actuel, encore que celui-ci doive assumer toutes ses responsabilités à cet égard. Il n'est pas seul coupable.

Néanmoins, il existe au moins une raison de condamner dès à présent le Gouvernement, si l'on songe à ce qui vient de se passer. Nulle part ne peut-on trouver dans le jugement mention du fait qu'une partie de l'augmentation de 21 p. 100 doit être obligatoirement affectée au relèvement des salaires des cheminots. Lorsque les honorables députés d'en face nous accusent de vouloir empêcher ces ouvriers de toucher ces augmentations, ils ne font que verser des larmes de crocodile et recourir à de fallacieux arguments. Le jugement eut-il renfermé un seul mot indiquant qu'une partie de ce relèvement allait être consacrée aux fins précitées, il nous aurait été plus facile de ne pas y être défavorable, au moins dans la mesure où les ouvriers pourraient bénéficier de ces augmentations.

La troisième raison pour laquelle cette demande a été présentée, c'est que le Gouvernement n'a pas voulu écouter les conseils que lui a donné notre parti depuis 1945, et il doit en conséquence, en porter toute la responsabilité. Nous avons réclamé de maintenir les prix au moyen de régies en temps de paix, au niveau du temps de guerre. Le Gouvernement a refusé de prendre ce parti. Nous avons